

# Compte-rendu conseil municipal du 25 mai 2012

Présents : Christiane COLAS, Pierre CHAPUY, Martine MATHY, Martial LOISY, Hervé COLAS, Marie-Claude MIGNOT, Didier FAUSSURIER, Jean-Luc FROMONT, Jacques SASSOT, Florian VIALAR.

Excusés : Laure PERREAL, Christophe GRUEL, Marie-Claude FELIX, Gilles TABOULOT

Absente : Lydie LOUIS

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 avril 2012 et passe à l'ordre du jour.

## 1) Aide aux communes du Conseil Général :

Les communes souhaitant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou des amendes de police en 2013 doivent faire connaître leurs projets au conseil général par l'envoi d'une lettre d'intention accompagnée d'une délibération. Le projet de carrefour routier au Logis Neuf et celui du ralentisseur plateau sur la route de Curtafond sont éligibles.

Le conseil municipal délibère par 9 voix pour, une contre (Didier Faussurier) pour demander l'aide du CG au financement du carrefour routier du Logis Neuf (*Délibération 20120525-01*) et à l'unanimité pour l'aide du CG au financement du ralentisseur plateau (*Délibération 20120525-06*)

## 2) Choix du délégataire du service public (DSP) de l'assainissement collectif : (*Délibération 20120525-02*)

Par délibération du 27/01 le conseil municipal a décidé du principe de délégation par affermage du service public de l'assainissement et approuvé les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

La procédure de renouvellement de la DSP a donc été engagée à la suite de laquelle 3 entreprises se sont portées candidates puis l'une d'entre elles s'est excusée.

Deux candidatures et offres ont été ouvertes le 26/03. La commission DSP a rendu le 02/04, son rapport d'analyse et son avis sur les propositions remises. Sur la base de ce rapport, une première négociation a été engagée avec les deux entreprises candidates le 10/04. Une dernière négociation a eu lieu le 17/04 avec l'entreprise candidate dont la proposition technique et financière est la plus intéressante. La négociation s'est terminée le 23/04. Le conseil municipal adopte une délibération approuvant le choix du délégataire, l'entreprise Sogédo, sur la base du rapport du maire qui a été transmis le 10/05/2012.

## 3) Contrat d'affermage :

Le contrat a pour objet la gestion par affermage du service public d'assainissement collectif. Sa durée étant de 10 ans, il prendra effet le 1er juillet 2012 et fin le 30 juin 2022. Le délégataire, la Sogédo, sera principalement chargé des obligations suivantes : assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de l'assainissement collectif (transport, collecte et épuration) à l'intérieur du périmètre de la délégation

## 4) Fixation et méthode d'actualisation des parts communales (fixe et variable) sur l'assainissement:

(*Délibération 20120525-03*)

La redevance d'assainissement comprend outre la part revenant au délégataire, une part revenant à la collectivité définie en une part fixe et une part variable. Compte tenu du renouvellement du contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif avec la SOGEDO à compter du 1er juillet 2012, les montants des parts communales fixe et variable sont à revoir ainsi que leur mode d'actualisation. Hervé COLAS explique que le nouveau contrat prévoit une baisse de la part revenant au fermier. Le conseil municipal décide de maintenir les prix globaux de redevance assainissement au niveau du 01/04/2012 en augmentant la part fixe communale à 23.80€ par an et la part variable communale à 0.83€ par m<sup>3</sup>. L'actualisation sera calculée selon la même formule que la part Sogédo. Ces recettes supplémentaires pour le budget assainissement permettront de financer des travaux à venir.

## 5) Commerces et appartement communaux :

o Fixation des loyers des baux : (*Délibération 20120525-04*)

Les locaux communaux actuellement loués à Monsieur et Madame Tirand font l'objet d'un seul et unique bail regroupant la boulangerie, le bar, le restaurant, la licence et l'appartement. Avec la séparation des baux des commerces et appartement, il est nécessaire de fixer un montant de loyer pour chacun des baux : sur proposition du Maire et des adjoints, le conseil municipal adopte les loyers mensuels suivants :

Bar restaurant : 450 € TTC	Licence : 103 € TTC	Boulangerie : 450 € TTC	Appartement : 600 €
----------------------------	---------------------	-------------------------	---------------------

o Bilan énergétique de l'appartement :

Hélianthe a réalisé un bilan énergétique de l'appartement. Martial Loisy propose de rencontrer le conseiller énergie afin d'en discuter.

o Travaux

Le devis de l'entreprise Caillaud pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la séparation des fluides a été accepté.

Un premier devis concernant l'installation de 2 compteurs d'eau supplémentaires a été établi par Alteau, celui concernant la pose de 2 compteurs d'électricité est en cours chez EDF. Le recours à un architecte pour la séparation des locaux (cloisons...) est jugé utile.

Par ces travaux, le conseil municipal entend affirmer sa volonté de maintenir et développer le commerce local.

- 6) **Remplacement de la participation au raccordement au tout à l'égout (PRE) par la participation pour l'assainissement collectif (PAC) :** (Délibération 20120525-05)  
La loi de finances rectificative pour 2012 supprime définitivement la PRE (participation au raccordement au tout à l'égout) au 1er juillet 2012 et instaure la participation pour l'assainissement collectif (PAC) entièrement dédiée à la création ou à l'extension du réseau d'assainissement et qui sera perçue lors des demandes de raccordement au réseau.  
Le conseil municipal décide de rester sur le principe d'un taux au m<sup>2</sup> en précisant que la surface retenue est la surface taxable. Le montant de la PAC s'établira donc à 8€/par m<sup>2</sup> de surface taxable quelque soit le type de logement et à 4€ par m<sup>2</sup> de surface taxable pour les logements sociaux.
- 7) **Proposition de location par la SEMCODA :**  
Un projet de rachat de l'immeuble Comtet est à l'étude à la SEMCODA. Dans le montage de ce projet, la SEMCODA propose de louer la salle commune (70m<sup>2</sup>) pour moitié aux locataires et pour moitié à la commune au prix de 7.50€ le m<sup>2</sup> utile soit 260€ par mois. Le conseil constate que de nombreuses questions restent en suspens : usage, planning, charges... et reste en attente de renseignements complémentaires de la part de la SEMCODA.
- 8) **Diagnostique accessibilité des bâtiments communaux**  
Cette démarche est obligatoire depuis le 01/01/2011. Elle doit permettre d'établir un calendrier récapitulatif des aménagements à réaliser pour être en conformité avec les normes d'accessibilité. Ce diagnostic accessibilité est nécessaire pour 5 bâtiments communaux recevant du public. Différents devis ont été reçus en mairie, et le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise EVASTUD qui a déjà réalisé celui de la salle des fêtes.
- 9) **Diagnostic technique du bâtiment de la salle des fêtes**  
L'objectif de ce diagnostic est de savoir si il est pertinent pour la commune d'engager des dépenses (à plus ou moins long terme) dans la rénovation de la salle des fêtes compte tenu de l'état du bâtiment.  
Le diagnostic, une fois réalisé devrait permettre de choisir entre la rénovation du bâtiment existant ou la construction d'un nouveau bâtiment. Plusieurs devis sont parvenus en mairie, de 2200€ HT à 5500€ HT. Il est décidé d'étudier de plus près les prestations incluses ainsi que leur utilité (étude de sol...) et de retenir l'entreprise la mieux disante à prestation équivalente.
- 10) **Travaux dans les vestiaires du foot**  
Martial Loisy évoque le problème de fuite récurrente du ballon d'eau chaude au gaz du vestiaire du foot qui nécessite son changement. Un premier devis de 8776€ a été réalisé. Compte tenu du montant, d'autres solutions sont à l'étude : chauffe eau électrique, autre marque...
- 11) **Planning du bureau de vote pour les élections législatives :**  
10 juin de 8h à 13h : Pierre Chapuy, Marie Claude Félix, Florian Vialar, Hervé Colas  
10 juin de 13h à 18h : Christiane Colas, Jacques Sassot, Gilles Taboulot, Christophe Gruel  
17 juin de 8h à 13h : Christiane Colas, Jean-Luc Fromont, Didier Faussurier, Hervé Colas  
17 juin de 13h à 18h : Pierre Chapuy, Jacques Sassot, Marie-Claude Mignot, Martial Loisy
- 12) **Bulletin municipal**  
Marie Claude Mignot donne lecture du contenu du prochain bulletin. Il sera à distribuer entre le 15 juin et la vogue.
- 13) **Questions et communications diverses**
- Les travaux de classement des documents communaux sont bien avancés mais l'archiviste du CDG demande 4 jours supplémentaires pour finir le travail prévu ainsi que 4 jours en septembre pour ranger les armoires à clapet du bureau soit un coût supplémentaire de 2000€. Le conseil municipal donne son accord.
  - Un chantier jeune aura lieu cet été sur la commune : 8 jeunes auront pour mission de repeindre le bâtiment poids public – toilettes. La commune participera au coût des fournitures pour travaux.
  - Le 3 juin se déroulera une manifestation contre l'ouverture du magasin Carrefour Market le dimanche, à l'initiative de Jean-Pierre Roche, maire de Montrevel et conseiller général.
  - Le SDIS a envoyé son compte rendu de tournée de contrôle des points d'eau : il sera transmis aux pompiers pour étude.
  - Le SATESE a rendu son rapport concernant le fonctionnement de la lagune (visite du 19/04) : les résultats sont satisfaisants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.